

février 2024

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête relative à l'accident
impliquant un autocar et un train express régional
survenu le 24 janvier 2023
sur le passage à niveau n° 42 à Cevins (Savoie)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Le mardi 24 janvier 2023 à Cevins (73), vers 7 h, alors que les conditions météorologiques étaient favorables pour la conduite, un autocar n'ayant pas encore débuté son circuit de ramassage scolaire s'est immobilisé sur la voie ferrée au passage à niveau (PN) n° 42. Son conducteur n'a pas réussi à complètement évacuer son véhicule de l'emprise ferroviaire de cette voie unique alors que le train express régional n° 883 158, assurant le trajet de Bourg-Saint-Maurice (73) à Aix-les-Bains (73), arrivait à pleine vitesse et avait déclenché la fermeture du PN. Le choc s'est produit alors que le train circulait à près de 100 km/h.

L'autocar a été détruit, l'arrière a été projeté sur le côté droit de la voie ferrée dans le sens de circulation du train, contre la falaise, tandis que l'avant l'a été côté gauche, dans un fossé. Son conducteur était toujours à bord au moment de la collision. Il a été gravement blessé.

Le train a subi des dégâts importants et a déraillé dans le tunnel situé juste en aval du PN, mais après avoir rebondi sur les parois du tunnel et aidé par un appareil de voie (aiguillage), le train s'est remis sur les rails au moment d'en sortir. Le conducteur du train, qui se situait dans sa cabine au moment du choc, a été protégé de l'impact et n'a pas été blessé. Des chocs latéraux entre une partie de l'autocar et la première voiture du train ont entraîné des blessures à trois passagers du train, qui ont été sortis de celui-ci par les services de secours.

Le BEA-TT a eu accès au dossier d'enquête judiciaire. Il a notamment été destinataire en début d'année 2024 d'un rapport d'expertise sur l'autocar.

Les enquêteurs ont pu échanger avec l'entreprise ferroviaire (SNCF Voyageurs), le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (SNCF Réseau), ainsi que l'entreprise de transport par autocars (Transdev) et l'expert judiciaire désigné sur ce véhicule.

Les investigations se poursuivent particulièrement sur les champs suivants :

- la consolidation des hypothèses pouvant expliquer l'immobilisation de l'autocar sur la voie ferrée ;
- la compréhension de la non-utilisation du téléphone d'alerte du passage à niveau et de la non-évacuation de l'autocar par son conducteur, au regard de sa formation initiale et son expérience de conduite ;
- l'amélioration des configurations de l'environnement immédiat d'un PN situé à proximité d'une entrée de tunnel ferroviaire ;
- la prise en compte d'un PN dans le choix initial ou dans les éventuelles modifications d'un itinéraire de ramassage scolaire par l'autorité organisatrice de la mobilité, avec le transporteur effectuant le service et les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.